ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais de représentation du ministre de l'intérieur

Question écrite n° 21308

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'intérieur sur ses frais de représentation. La dotation de frais de représentation des membres du Gouvernement est plafonnée à 150 000 euros pour un ministre (QE n° 16056). Il lui demande de lui préciser à combien se sont élevés ses propres ses frais de représentation ainsi que ceux de son prédécesseur pour l'année 2018 et de lui en communiquer le détail exhaustif.

Texte de la réponse

Pour l'année 2018, les frais de représentation du cabinet du ministre de l'intérieur d'un montant total de 150 012,20 € se sont répartis selon les natures de dépenses suivantes (doctrine du Secrétariat général du Gouvernement) : - les frais de réception (dont de restauration) d'un montant de 86 173,17 € ; - les cadeaux protocolaires et les objets promotionnels d'un montant de 47 953,74 € ; - les gerbes et décorations florales d'un montant de 15 885,29 €.

Données clés

Auteur : M. Régis Juanico
Circonscription : Loire (1re circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21308
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mars 2020
Question publiée au JO le : 9 juillet 2019, page 6302
Réponse publiée au JO le : 15 septembre 2020, page 6308